

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mende, le 22 mai 2023

### Élections municipales complémentaires partielles de Saint - André de Lancize

En raison de la démission de 4 conseillers municipaux, la sous-préfecture de Florac informe que les électeurs et les électrices de la commune de Saint André de Lancize sont convoqués, dimanche 2 juillet 2023 pour élire 4 conseillers municipaux.

S'il est nécessaire d'y recourir, le deuxième tour de scrutin aura lieu dimanche 9 juillet 2023.

Le vote aura lieu à partir des listes électorales principale et complémentaire extraites du répertoire électoral unique et à jour des tableaux prévus aux articles R.13 et R.14 du code électoral, sans préjudice de l'application, le cas échéant des dispositions de l'article L.20 du code électoral.

Ainsi, les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer au scrutin, sont déposées au plus tard vendredi 26 mai 2023 sans préjudice de l'application de l'article L.30 du code électoral.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat. Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

#### Candidatures :

Les déclarations de candidature seront déposées à la sous-préfecture de Florac :

#### pour le premier tour

- mercredi 14 juin 2023, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures ;
- jeudi 15 juin 2023, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

**pour le second tour si nécessaire** (seulement les nouveaux candidats qui ne se sont pas déclarés au premier tour et seulement dans le cas où il y aurait eu au premier tour moins de candidat que de siège à pourvoir) :

- lundi 3 juillet 2023, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures ;
- mardi 4 juillet 2023, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Il conviendra pour cela de prendre préalablement rendez-vous auprès de la sous-préfecture par courriel à l'adresse : [sp-florac@lozere.gouv.fr](mailto:sp-florac@lozere.gouv.fr)

### Direction des services du cabinet

Tél. : 04 66 49 67 43 / 06 74 57 49 65  
Mél. : [pref-communications@lozere.gouv.fr](mailto:pref-communications@lozere.gouv.fr)  
Service départemental  
de la communication interministérielle

2 rue de la Rovère  
48005 Mende CEDEX

## **Campagne électorale**

La campagne électorale pour le premier tour est ouverte le lundi 19 juin 2023 à zéro heure et s'achève le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 à minuit.

En cas de second tour, la campagne électorale est ouverte le lundi 3 juillet 2023 à zéro heure et est close le samedi 8 juillet 2023 à minuit.